REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_09-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

18 FEVRIER 2025

N° 2025-03-09

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 13

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 16
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Déléguées excusées : Pierre COMBES, Gérard TENOUX, Corinne MOULIN

Participait également à la réunion : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_09-

Objet : Gestion Intégrée des Risques Naturels 2024-2026 - Plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et le Haut-Nyonsais – Choix du prestataire

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	45 190,75 €	19 367,46 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	64 558,21 €	80% de la dépense

Rapport :

La Présidente expose,

Dans un contexte de dérèglement climatique et d'augmentation du risque incendie, le Parc s'est engagé à porter un programme de gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels. Une des déclinaisons de ce programme consiste en la réalisation d'un plan d'action concerté pour une gestion intégrée du risque incendie dans le Nyonsais et Haut-Nyonsais. Le syndicat mixte du Parc a fait le choix de faire appel à prestataire externe pour l'appuyer dans la conception de ce plan d'actions en 2025 et 2026. La consultation a été lancée le 31/10/2024 sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 08/01/2025 à 14h30 en présence de : Vincent JACQUEMART (vice-président délégué à l'environnement, la forêt et la transition écologique), Caroline JEAN-PIERRE (chargée de mission risques naturels et Natura 2000), Moustapha KA (gestionnaire RH et commande publique). Deux offres étaient recevables.

Les critères d'analyse étaient les suivants : 70% pour la valeur technique et 30% pour le prix de l'offre.

Une analyse des offres a été réalisée en interne au Parc et présentée le 20 janvier 2025 à Vincent JACQUEMART et aux maires des communes concernées : Janine AMAR (Valouse), Fabienne BARBANSON (St-Ferréol-Trente-Pas), Philippe CAHN (Châteauneuf-de-Bordette), Pierre COMBES (Nyons), Stéphane DECONNINK (Montaulieu), Philippe LEDÉSERT (Les Pilles), Alexandre PENIGAULT (Venterol) et Éric RICHARD (Aubres). Il a été décidé de poursuivre les négociations avec les prestataires afin d'étoffer l'analyse. L'analyse des nouvelles informations, à la suite de cette négociation, a été présentée le 17 février 2025.

Au terme de cette analyse, le comité technique propose de retenir le groupement Alcina, Ecoter, Territoires&Paysages et Pyrénées Cartographie qui présente l'offre la mieux-disante au regard des critères de cette consultation. Le coût proposé est de 53 798,51 € HT et 64 558,21 € TTC, il est compatible avec le budget de l'opération.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2023-07-07 ayant pour objet l'approbation du programme Gestion Intégrée des Risques Naturels ;
- Vu les délibérations du Bureau syndical n° 2023-08-11 et 2024-09-08 apportant des ajustements au budget prévisionnel et au plan de financement de l'opération ;
- Considérant la mesure I.2.3 de la charte du Parc visant à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et son objectif de « Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection des forêts patrimoniales » ;
- Considérant l'avis rendu par le comité technique d'analyse des offres ;

REÇU EN PREFECTURE
le 20/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250218-2025_03_09-

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement Alcina, Ecoter, Territoires&Paysages et Pyrénées Cartographie pour un montant de 53 798,51 € HT et 64 558,21 € TTC ;
- **Décide** que la prestation sera effectivement engagée lorsque le périmètre sera consolidé, notamment concernant la commune de Condorcet ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX